

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre mars, à dix huit heures trente,

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire, et conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, dans la salle Francis Benoit de St-Caprais-de-Blaye pour leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la Commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 mars 2021**  
Nombre de membres en exercice : **23**  
Nombre de présents : **19, puis 20 à compter de la délibération n°250**  
Nombre de votants : **22, puis 20 à compter de la délibération n°250**

**Étaient présents :** Philippe LABRIEUX–Maire, Lydia HERAUD– 1<sup>ère</sup> adjointe, Thierry SOULIGNAC–2<sup>ème</sup> adjoint, Isabelle YUBERO–3<sup>ème</sup> adjointe, David DUPUY–4<sup>ème</sup> adjoint, Valérie CHAUBÉNIT–5<sup>ème</sup> adjointe, Guy PAILLÉ–6<sup>ème</sup> adjoint, Brigitte AMIAR, Gisèle BROCHON, Laurie CONTE, Stéphane DUCOUT, Alain EYMAS, Alain FOURNIER, Loïc GENOUVRIER, Marie HAURE, Kévin LAMBRUN, Oriane LUCIDARME (à compter de la délibération n° 250), Tiffany MARCONNET, Jean Luc SEUBE, Virginie TRANSON, Conseillers municipaux,

**Étaient excusées :** Patrick BERTHELOT, Gisèle DALL'ARMI, Mickaël VILLETORTE

**Avaient donné pouvoir :** Patrick BERTHELOT à Guy PAILLÉ, Gisèle DALL'ARMI à Brigitte AMIAR, Mickaël VILLETORTE à Isabelle YUBERO

**Secrétaire de séance :** Guy PAILLÉ

### Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à l'approbation du Conseil municipal et adopté à l'unanimité.

☆☆☆

### Délibération N°247 : Durée d'amortissement d'une immobilisation : Compteur parking distillerie

**Vu** l'article L.2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement, selon une durée fixée par l'assemblée délibérante.

Dans le cas présent, il s'agit de l'amortissement du compteur d'eau du parking de la distillerie qui sert à l'arrosage des massifs, qui a été imputé sur un compte qui doit obligatoirement être amorti, à savoir le compte 21321, réseau d'adduction d'eau. Le montant de cette immobilisation étant faible, monsieur le Maire propose d'amortir ce bien sur une durée de 1 an.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ◆ D'APPROUVER la durée d'amortissement du compteur d'eau du parking de la distillerie acquis en 2017 pour une somme de 491,50 € à 1 an ;
- ◆ DE PRÉVOIR les crédits nécessaires au budget principal 2021 de Val-de-Livenne,
- ◆ D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

☆☆☆

### Délibération N°248 : Vote du budget primitif Régie des transports 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, présente le projet de budget primitif Régie des Transports (RDT) 2021 de Val-de-Livenne.

Budget Primitif RDT 2021		DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits proposés	29 703,90 €	15 000,00 €
	Résultat antérieur reporté		14 703,90 €
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF RDT 2021</b>		<b>29 703,90 €</b>	<b>29 703,90€</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ DE VOTER ledit budget primitif RDT 2021 de Val-de-Livenne pour les sommes ci-dessous indiquées :
  - En section de fonctionnement
    - En dépenses et recettes : 29 703,90 €

☆☆☆

### Délibération N°249 : Vote du budget primitif Photovoltaïque 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, présente le projet de budget primitif Photovoltaïque 2021 de Val-de-Livenne.

Budget Primitif Photovoltaïque 2021		DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits proposés	22 314,55 €	15 917,24 €
	Résultat antérieur reporté		6 397,31 €
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>22 314,55 €</b>	<b>22 314,55 €</b>
Section d'investissement	Crédits proposés	20 558,59 €	8 521,14 €
	Résultat antérieur reporté		12 037,45 €
	<b>Total section d'investissement</b>	<b>20 558,59 €</b>	<b>20 558,59 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF PHOTOVOLTAÏQUE 2021</b>		<b>42 873,14 €</b>	<b>42 873,14 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ **DE VOTER** ledit budget primitif photovoltaïque 2021 de Val-de-Livenne pour les sommes ci-dessous indiquées :

- **En section de fonctionnement**

En dépenses et recettes : **22 314,55 €**

- **En section d'investissement**  
En dépenses et recettes : **20 558,59 €**

☆☆☆

### Délibération N°250 : Vote du budget primitif Assainissement Val-de-Livenne 2021

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, présente le projet de budget primitif Assainissement 2021 de Val-de-Livenne.

Budget Primitif Assainissement 2021		DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits proposés	128 202,80 €	127 748,68 €
	Résultat antérieur reporté		454,12 €
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>128 202,80 €</b>	<b>128 202,80 €</b>
Section d'investissement	Crédits proposés	87 221,47 €	73 235,26 €
	Résultat antérieur reporté		13 986,21 €
	<b>Total section d'investissement</b>	<b>87 221,47 €</b>	<b>87 221,47 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021</b>		<b>215 424,27 €</b>	<b>215 424,27 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ **DE VOTER** ledit budget primitif assainissement 2021 de Val-de-Livenne pour les sommes ci-dessous indiquées :
  - **En section de fonctionnement**  
En dépenses et recettes : **128 202,80 €**
  - **En section d'investissement**  
En dépenses et recettes : **87 221,47 €**

☆☆☆

### Délibération N°251 : Vote du taux des taxes locales 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu la délibération n° 167 du Conseil municipal de Val-de-Livenne relative à l'intégration fiscale progressive des taux de taxes locales,

**Considérant** les réformes fiscales engagées par les lois de finances 2020 et 2021, notamment sur la suppression de la taxe d'habitation (TH),

Monsieur le Maire présente le mécanisme de compensation de la perte de la TH consistant à fusionner les parts communales et départementales de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et l'application d'un coefficient correcteur pour garantir un produit fiscal identique à 2020.

Ainsi, dans l'éventualité où la municipalité souhaite maintenir le taux de TFB, elle doit voter un taux égal au taux communal de TFB 2020 auquel s'ajoute le taux départemental de TFB 2020 (17,46%).

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les taux en vigueur en 2020 :

	Val-de-Livenne	Départemental
Taxe sur le foncier bâti	21,92	17,46
Taxe sur le foncier non bâti	57,44	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ◆ **DE VOTER** les taux de taxes locales 2021 de Val-de-Livenne comme suit :
 

Taxe sur le foncier bâti	<b>39,38</b>
Taxe sur le foncier non bâti	<b>57,44</b>
- ◆ **DE CHARGER** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

☆☆☆

### Délibération N°252 : Vote du budget primitif Principal Val-de-Livenne 2021

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, présente le projet de budget primitif Principal 2021 de Val-de-Livenne.

Budget Primitif Principal 2021		DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	Crédits proposés	1 280 026,33 €	1 235 597,31 €
	Résultat antérieur reporté		44 429,02 €
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>1 280 026,33 €</b>	<b>1 280 026,33 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Crédits proposés	634 154,66 €	713 407,44 €
	Restes à réaliser	105 800,03 €	112 045,32 €
	Résultat antérieur reporté	85 498,07	
	<b>Total section d'investissement</b>	<b>825 452,76 €</b>	<b>825 452,76 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021</b>		<b>2 105 479,09 €</b>	<b>2 105 479,09 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ◆ **DE VOTER** ledit budget primitif principal 2021 de Val-de-Livenne pour les sommes ci-dessous indiquées :
  - **En section de fonctionnement**  
En dépenses et recettes : **1 280 026,33 €**
  - **En section d'investissement**  
En dépenses et recettes : **825 452,76 €**

☆☆☆

## **Délibération N°253 : Ouverture d'un crédit de trésorerie**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'offre de crédit de trésorerie de l'Agence France Locale ;

Monsieur Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances, évoque la situation financière de la commune en termes de trésorerie avec des échéances à payer importantes et dans l'attente de versement de soldes de subventions. Il explique que pour pouvoir soulager notre niveau de trésorerie tendu, honorer le règlement de nos factures courantes dans les délais et boucler les dossiers d'investissements achevés mais non soldés, il conviendrait de contracter un crédit de trésorerie d'une durée de 5 mois et pour un montant de 80 000 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer un crédit de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :
  - Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 80 000 EUR (quatre-vingt mille euros)
  - Taux d'Intérêt : ESTER (flooré à 0) auquel s'ajoute une marge de 0.49%
  - Base de calcul des Intérêts : exact/360
  - Commission de non-utilisation (CNU) : 0.10% de l'encours quotidien non mobilisé
  - Base de calcul de la CNU : exact/360
  - Commission d'engagement : 0.10% du montant du crédit de trésorerie
- ◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

☆☆☆

## **Délibération N°254 : Demande de subvention – Socle numérique des écoles**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le plan de relance et l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

Monsieur le Maire présente le plan de transformation numérique des écoles proposé par le gouvernement et visant à équiper les écoles d'un socle numérique de base, les accompagner dans la prise en main et leur fournir des services et ressources numériques adéquats.

Il indique que l'État participe jusqu'à 70 % de la dépense engagée sur ce dossier. L'équipe d'enseignants de l'école Georges Bergeon a établi une liste de matériel correspondant à leurs besoins, comprenant 12 ordinateurs portables et 3 tablettes pour un montant de : 7 081,08 € HT – 8 497,30 € TTC.

Il ajoute qu'il est également possible de solliciter l'enveloppe du Fonds de concours de la Communauté de communes de l'Estuaire à hauteur de 50 % de la part autofinancée et dans la limite de 80 % de taux de subvention.

Afin de déposer un dossier de subvention pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	€ TVA	€ TTC
Ordinateurs + tablettes	7 081,08 €	1 416,22 €	8 497,30 €

Recettes	€	
État	Socle numérique	4 956,75 €
CdC de l'Estuaire	Fonds de concours	708,10 €
Autofinancement HT	Commune	1 416,22 €
TVA à financer	Commune (prêt relais)	1 416,22 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>8 497,30 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ D'ADOPTER le plan de financement présenté ci-dessus ;
- ◆ D'AUTORISER le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'État au titre du plan de relance – Socle numérique des écoles élémentaires pour un montant égal à 70% du montant total des dépenses, soit 4 956,75 € ;
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

☆☆☆

### Délibération N°255 : Cession de patrimoine – Fixation d'un prix de vente

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de moins de 2000 habitants de saisir le service des domaines avant une opération de cession ;

Monsieur le Maire annonce avoir reçu une proposition d'acquisition de l'immeuble situé au 280 route Marcelle Feysan, parcelle cadastrée 267 ZE 146, et propriété de la commune. Ce bien est constitué d'une parcelle de 1 324m<sup>2</sup>, d'une maison d'habitation avec garage attenant d'une surface de 120m<sup>2</sup> et d'un garage annexe de 20m<sup>2</sup>.

Ce bien a été acquis par la commune par donation. Il avait été évalué à 80 000€ lors de la transaction.

L'acheteur potentiel, M. Pierre ARDOUIN, domicilié 590 route Marcelle FEYSAN, 33860 Val-de-Livenne, par courrier daté du 18 mars 2021, propose d'acquérir ce bien pour la somme de 80 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ◆ D'APPROUVER la transaction de l'immeuble cadastré 267 ZE 146 à M. Pierre ARDOUIN,
- ◆ DE FIXER le prix de la vente de ce bien à : 80 000 €

- ◆ D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tout acte nécessaires à la bonne exécution de cette transaction, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

☆☆☆

## **Délibération N°256 : Motion de soutien contre la fermeture de la Trésorerie d'Étauliers**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le projet de réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) se traduit par la fermeture de la Trésorerie d'Étauliers à l'heure où les élus cherchent à renforcer la notion de proximité de services avec leurs administrés,

**Considérant** que si certaines opérations peuvent être dématérialisées, il n'en demeure pas moins que la population la plus fragile aura des difficultés pour se rendre dans les communes Saint-Savin et Saint-André-de-Cubzac.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

- ◆ DE SE PRONONCER CONTRE la fermeture de la trésorerie d'Étauliers.

☆☆☆

## **Communication et Questions diverses :**

### **Intervention de M. Philippe LABRIEUX, Maire :**

Projet de développement : M. Labrieux dresse la liste des groupes de travail à constituer pour effectuer les diagnostics de la première phase du projet et les constitue avec les membres volontaires :

Bâti : Jean Luc Seube, Marie Haure, Thierry Soullignac, Loïc Genouvrier, Stéphane Ducout

Voie : Thierry Soullignac, Loïc Genouvrier

Espaces Verts : David Dupuy, Kevin Lambrun, Brigitte Amiar

Démographie Interne/Externe : Alain Fournier, Gisèle Brochon, Gisèle Dall'armi, Kevin Lambrun

Histoire de Val-de-Livenne : Gisèle Brochon, Guy Paillé, Michel Gard, Paul Hérit, Marc Lorteau

Questionnaires : Lydia Héraud, Isabelle Yubero, Etienne Bilhère

Questionnaires enfants : Isabelle Yubero, Tiffany Marconnet, Oriane Lucidarme

Communication : Lydia Héraud, Virginie Transon, Laurie Conte

Finances : Alain Fournier, Virginie Transon, Jean Luc Seube, Laurie Conte, Oriane Lucidarme

Prospections projets innovants d'autres collectivités : Philippe Labrieux, Lydia Héraud, Michel Gard

Délégué pour la commission de contrôle des listes électorales : M. le Maire indique qu'il convient de nommer un nouveau délégué au sein du Conseil municipal pour la vérification des listes électorales. M. Kévin Lambrun se porte volontaire et nommé délégué.

Nomination nouveau Conseiller technique : M. le Maire propose de nommer M. Bernard Bardin sur la liste des Conseillers techniques qui interviennent comme référents lors des incendies sur la commune pour collaborer avec les services de secours.



**Intervention de Mme Gisèle Brochon, Conseillère municipale déléguée au lien social :**

**Point vaccination :** Mme Brochon demande si nous disposons d'informations sur l'avancée de la vaccination. Mme Héraud lui indique que 500 personnes ont été recensées comme prioritaires sur le territoire. La prise de rendez-vous se fait par l'intermédiaire d'un standard téléphonique qui est rapidement saturé car il ne dispose que de peu de créneaux chaque semaines (30). Un 2<sup>e</sup> centre de vaccination devrait ouvrir fin mars à St-André-de-Cubzac.

**Intervention de M. Guy Paillé, 6ème adjoint au Maire :**

**Conventions d'occupation des salles :** M. Paillé demande où en est l'avancée des conventions qui seront proposées aux associations ? M. le Maire lui répond qu'elles sont en cours d'élaboration, mais au vu du contexte et de la fermeture des salles, il n'y a pas urgence.

**Électricité salle Ételain :** M. Paillé signale que le disjoncteur général de la salle a été coupé. Il demande à ce que soit installée une protection pour que seuls les agents chargés de la maintenance et les élus aient accès à ce disjoncteur.

**Intervention de Mme Valérie Chaubénil, 5ème adjointe au Maire :**

**Défibrillateur :** Mme Chaubénil annonce avoir reçu des appels des usagers du site de l'aérodrome suite à un décès survenu ce jour. Elle demande à ce qu'un défibrillateur soit installé sur le site en considération de sa fréquentation en expansion. Il est ajouté qu'il serait aussi opportun d'en installer un à la salle Rémy Ételain.

**Intervention de M. Alain Fournier, Conseiller municipal délégué aux finances :**

**Rénovation logement :** M. Fournier annonce avoir visité l'ancienne Agence postale en compagnie des élus présents lors de la visite du logement d'urgence le samedi 3 avril et propose de réfléchir à un projet de rénovation portant sur 3 logements, ce qui pourrait dégager un revenu mensuel d'environ 1 000€.

**Intervention de Mme Brigitte Amiar, Conseillère municipale :**

**Logement d'urgence :** Mme Amiar souhaite savoir où en sont les travaux de rénovation du logement d'urgence. Il lui est répondu que les travaux touchent à leur fin, qu'il convient désormais de le meubler.

**Intervention de Mme Lydia Héraud, Maire déléguée de Marcillac et 1ère adjointe au Maire :**

**Site internet :** Mme Héraud annonce que le nouveau site internet de Val-de-Livenne sera mis en ligne le 1<sup>er</sup> avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus indiqués.